

## Situation des accueillants familiaux

Question n° 15596 adressée à M. le ministre des solidarités et de la santé

À publier le : 23/04/2020

Texte de la question : M. Yves Détraigne souhaite appeler l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des accueillants familiaux. Actuellement, ils sont près de 10 000 accueillants familiaux qui prennent soin au quotidien d'environ 15 000 personnes âgées ou handicapées grâce à une présence permanente (24 heures sur 24, 7 jours sur 7, toute l'année), aidante et stimulante ainsi qu'un accompagnement relevant d'un grand professionnalisme. Pourtant, depuis des années, ces accueillants familiaux ne sont pas reconnus à la hauteur des missions qu'ils mènent. Ainsi, à ce jour, leur statut dérogatoire au droit commun les exclut de l'allocation chômage alors que depuis 2018, avec l'augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG), ils contribuent au financement de l'union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC). Pour les accueillants familiaux, il semblerait pourtant qu'aucun dispositif d'aide n'ait été mis en place : pas de prime comme, par exemple, pour les personnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), ni de plan d'indemnisation pour ceux pour lesquels l'état d'urgence sanitaire a entraîné une interruption ou une annulation des accueils et qui se retrouvent donc sans aucun revenu. Considérant que ces professionnels, solution alternative au tout-établissement, méritent eux aussi d'être reconnus et soutenus à la hauteur de leurs engagements, il lui demande de quelle manière il entend intervenir en leur faveur.